Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260709-2026_07_DEL_123-DE

Bretagne Romantique
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 JUILLET 2026

DELIBERATION

Nombre de conseillers :

En exercice	50
Présents	37
Votants	44

Le président certifie que la délibération a été affichée au siège de la Communauté de communes le 10/07/2026

L'an 2026, le 09 juillet à 18 H 30 le conseil communautaire de la Communauté de communes Bretagne romantique s'est réuni dans salle des fêtes de Bonnemain, sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 3 juillet 2026, la séance est présidée par David BUISSET.

Présents : Marie-Thérèse ANDRE, Lydie BERNARD, Olivier BERNARD, François BORDIN, Hervé BOURGOUIN, Christelle BROSSELLIER, David BUISSET, Marie-Thérèse CAKAIN, Mireille CAZIN, Isabelle CLEMENT-VITORIA, Loïc COMMEUREUC, Sébastien DELABROISE, Odile DELAHAIS, Jean- Pascal DESBOIS, George DUMAS, Anthony FEVRIER, Corentin GAILLARD, Marie-Madeleine GAMBLIN, Sandrine GUERCHE, Catherine GUÉRIN, Rodolphe HAREAU, Josiane JACOB, Luc JEANNEAU, Sébastien LAVOLLÉE, Loïc LEBRET, Frédérique LE FUR BASLE, Sarah LEGAULT-DENISOT, Jérémy LOISEL, Erick MASSON, Vincent MELCION, Serge MILLET, Benoît MODESTE, Johan MORIN, Annabelle QUENTEL, Hervé ROUAULT, Christian TOCZE, Benoit VIART.

Pouvoir(s) : Vincent DAUNAY pouvoir à Annabelle QUENTEL, Eric JOUBERT pouvoir à François BORDIN, Jean-Yves JULLIEN pouvoir à Marie-Thérèse CAKAIN, Joël LE BESCO pouvoir à Loïc LEBRET, Marie-Noëlle LEGROS pouvoir à Jean -Pascal DESBOIS, Isabelle MOREL pouvoir à Olivier BERNARD, Benoît SOHIER pouvoir à George DUMAS.

Absent(s) excusé(s) : Christophe BAOT, Vincent DAUNAY, Eric JOUBERT, Jean-Yves JULLIEN, Joël LE BESCO, Marie-Noëlle LEGROS, Isabelle MOREL, Evelyne SIMON-GLORY, Benoît SOHIER.

Absent(s) : Jean-Pierre BATTAIS, Olivier IBARRA, Pierre JÉHANNIN, Jean-Luc LEGRAND.

Secrétaire de séance : Loïc LEBRET

N° 2026-07-DELA-123 : Lignes de covoiturage : Passation des marchés d'exploitation du service, et d'animation et communication pour la période 2027-2028

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260709-2026_07_DEL_123-DE

1. Cadre réglementaire :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu les statuts de la Communauté de communes Bretagne romantique ;
- Vu la délibération n° 2024-12-DELA- 126 du conseil communautaire du 16 décembre 2024 relative à la mise en place d'un service de lignes de covoiturage (autostop organisé) ;
- Vu la délibération du Bureau communautaire du 23 juin 2026 relative à une demande de financement LEADER ;

2. Description du projet :

La CCBR a lancé au printemps 2026 un réseau innovant de covoiturage dynamique et solidaire.

Inspiré de l'autostop organisé, ce service gratuit et sans réservation rend le covoiturage visible et accessible à tous. Un simple appui sur un bouton signale la présence d'un passager et sa destination sur un **panneau à message variable** (PMV) : un conducteur prend en charge le demandeur pour le déposer dans la commune indiquée.

Déployé sur **10 communes** avec **15 points de prise en charge**, le service relie les zones d'emploi, les services et les sites de transports en commun. Il facilite notamment les déplacements des jeunes et des personnes sans solution de mobilité.
Issu du **PCAET** et du **Plan de Mobilité Simplifié**, ce projet vise à :

- Réduire l'usage de la voiture solo et ses impacts environnementaux ;
- Combler un besoin fort de mobilité, exprimé par la population, grâce à des **tests terrain**, des **analyses de flux** et des **questionnaires.**

Porté depuis **novembre 2022**, il a été coconstruit avec les élus locaux (réunions, visites de terrain, retours d'expérience comme à Brocéliande). Les travaux se sont déroulés début 2026, avec un financement déjà acquis pour la partie déploiement et investissement – acquisition et pose des PMV (CD35, Fonds Vert PCAET, MSA).
Pour **pérenniser le service** et renforcer sa communication autour de ce projet, la CCBR souhaite lancer un marché pour poursuivre l'exploitation du service à partir de 2027.

3. Aspects budgétaires :

Ce budget couvre **la pérennisation et l'amélioration** du service de covoiturage dynamique, déjà déployé en 2026 (financé par le Fonds Vert-PCAET, la MSA et le CD35). Il se concentre sur **deux axes** pour la période du **1er janvier 2027 au 31 décembre 2028** :

3.1. Exploitation du service : Gestion des Panneaux à Message Variable (PMV)

Objectif : Garantir la fiabilité et l'efficacité des infrastructures.
Postes de dépenses :

- Maintenance technique (surveillance, interventions, remplacement de pièces).
- Connectivité (abonnement réseaux mobiles/satellitaires).
- Logiciel de gestion et analyse des données.

Budget :

- 2027 : 31 000 € TTC
- 2028 : 31 000 € TTC

Total : 62 000 € TTC

3.2. Développement de l'usage : Communication et animation

Objectif : Accroître la visibilité et fidéliser les usagers.
Postes de dépenses :

- Création de supports (affichettes, flyers, vidéos).
- Événements et campagnes de sensibilisation (réseaux sociaux, presse locale).

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260709-2026_07_DEL_123-DE

- Enquêtes de satisfaction.

Budget (dégressif) :

- 2027 : 25 000 € TTC
- 2028 : 20 000 € TTC

Total : 45 000 € TTC

La CCBR a sollicité une aide LEADER auprès de la Région Bretagne au titre des années de fonctionnement 2027 et 2028.

Financement sollicité : L'aide LEADER couvre jusqu'à 80 % des dépenses de fonctionnement (montant TTC si TVA non récupérable). Le projet sollicite le **plafond maximal** d'aide de 100 000 €.

- **Aide LEADER** : 100 000 € (80 % max du budget TTC, plafond atteint).
- **Autofinancement** : 38 390 € sur 2 ans de fonctionnement, charges de personnel incluses.

Le Conseil communautaire, après délibération, et à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- **AUTORISER** la passation d'un marché via l'UGAP pour la partie exploitation du service (maintenance technique, connectivité, logiciel de gestion et analyse des données) ;

- **AUTORISER** le lancement d'une consultation sur la partie animation et communication du service ;

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer les marchés et leurs avenants (après avis préalable de la CAO le cas échéant) ainsi que tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Loïc LEBRET
Acte signé

Le Président
David BUISSET
Acte signé